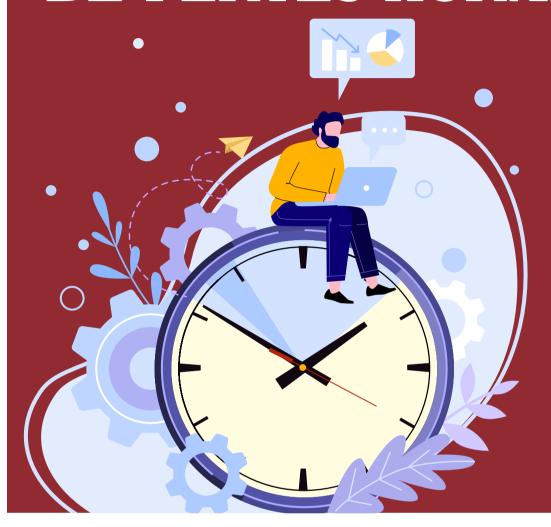
# RÉFORME DU LYCÉE: **UN RISQUE** DE PERTES HORAIRES



Les dotations horaires globales arrivent dans les établissements. La réforme du lycée (général et technologique, professionnel) risque d'accélérer la baisse des dotations. Au lycée général et technologique, toutes les disciplines ne seront pas impactées de la même manière par les choix des enseignements de spécialité effectués par les élèves. Dans l'enseignement professionnel, le non-respect des grilles horaires peut entraîner des pertes d'heures.

En cas de doute sur d'éventuelles pertes d'emploi de maîtres, n'hésitez pas à faire porter cette question à l'ordre du jour des instances représentatives du personnel (comité social et économique). Celles-ci doivent entériner cette perte horaire par un PV qui sera remis à la commission académique de l'emploi (CAE) de votre académie : exigez-le!

> **Contactez rapidement** votre délégué Spelc.

Cela fait du bien de le dire! La prime d'attractivité, versée aux professeurs en début de carrière, est revalorisée à compter du 1er février 2022 et étendue aux personnels des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons.



### → **VOUS** REPRÉSENTER

## Mouvement de l'emploi 2022: statu quo réglementaire

Les accords de l'emploi ont été dénoncés le 28 mars 2018 par l'Enseignement catholique. Depuis, des négociations étaient en cours entre les organisations syndicales, les organisations professionnelles de chefs d'établissement et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique. Celles-ci devaient aboutir à un accord unique pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. La loi sur la transformation de la fonction publique a stoppé ces négociations.

Le mouvement 2022 se fera donc encore une fois avec les accords du 29 janvier 2014 et les codifications existantes.



### → VOUS ÉPAULER

## Temps partiel: votre étude personnalisée

Vous souhaitez exercer à temps partiel ou prolonger celui-ci l'année prochaine? Ne laissez pas passer la date butoir diffusée par la circulaire de votre rectorat et étudiez les différentes quotités avec votre responsable Spelc. Il pourra vous informer sur les conséquences pour votre carrière (retraite, emploi, salaire...).

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :



**™** @FederationSPELC

Vous souhaitez entrer dans la famille... **ADHÉREZ AU SPELC SUR:** www.spelc.fr/adhérer



